



# Stéphane Rixhon

Avocat au barreau de Bruxelles

Bruxelles, le 8 octobre 2020

**Collège des Bourgmestre et Echevins de Schaerbeek**

**Bureau des Assemblées**

Monsieur Frédéric Nimal

Echevin de l'Urbanisme

Par courriels [fnimal@schaerbeek.be](mailto:fnimal@schaerbeek.be); [sec\\_assemblees@schaerbeek.irisnet.be](mailto:sec_assemblees@schaerbeek.irisnet.be)

***URGENT***

**OBJET : Droit d'accès aux documents administratifs – Ecole néerlandophone de la Chaussée d'Helmet 119**

Monsieur l'Echevin,  
Madame ou Monsieur le Président du Bureau des Assemblées,

J'ai l'honneur de vous écrire en ma qualité de conseil de Mesdames et Messieurs [REDACTED]

[REDACTED]

tous citoyens de Schaerbeek<sup>1</sup> et voisins de l'école néerlandophone de la Chaussée d'Helmet 119.

Comme vous le savez, mes clients s'inquiètent depuis des années du développement de l'école précitée, des constructions qu'elle met en œuvre au détriment du paysage et de la qualité de vie des riverains et en raison de l'abattage d'un grand nombre d'arbres remarquables en son sein.

Ils se posent également des questions sur la situation urbanistique exacte de l'Ecole et souhaitent donc obtenir plusieurs documents administratifs qui leur permettraient d'apprécier la régularité de la situation.

Pourriez-vous, en vertu de l'article 32 de la Constitution et 18 de l'ordonnance du 16 mai 2019, me communiquer rapidement les documents suivants :

<sup>1</sup> Domiciles : [REDACTED]

Drève du Sénéchal [REDACTED] – 1180 Bruxelles

Honoraires BE\$ [REDACTED] - Tiers BE\$ [REDACTED]

<http://rixhon-avocat.be/>



# Stéphane Rixhon

Avocat au barreau de Bruxelles

1. Tous les permis d'urbanisme dont dispose l'école ;
2. Les dossiers administratifs de ces permis ;
3. Les éventuels refus de permis qu'aurait essuyé l'Ecole ;
4. Les documents relatif au classement zonal de l'Ecole au regard du PRAS. A cet égard, la Région évoque le fait que l'Ecole se trouverait en Zone d'équipements d'intérêt collectif ou de service public. Pourriez-vous me confirmer cette information et m'indiquer si toute l'école se trouve dans cette zone, en ce compris l'immense cours de récréation qui lie les deux écoles et qui a fait l'objet de nombreuses constructions ces derniers temps.

Si l'école devait se trouver sur plusieurs zones, pourriez-vous me préciser lesquelles.

5. Puisque l'école continue d'ériger en ce moment plusieurs constructions sans permis d'urbanisme et compte poursuivre son œuvre, je vous demande de traiter la présente demande en urgence.

Compte tenu de la crise sanitaire, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir ces documents par retour de courriel à l'adresse [REDACTED] Je m'acquitterai d'éventuels droits de transmission de ces documents et ce, à première demande.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Echevin, Madame ou Monsieur le Président du Bureau des Assemblées, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Stéphane RIXHON  
Avocat

*Drève du Sénéchal [REDACTED] - 1180 Bruxelles*

*Honoraires BE\$ [REDACTED] - Tiers BE\$ [REDACTED]*

<http://rixhon-avocat.be/>